

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la suppression d'une canalisation unitaire Ø250 – commune de Villeneuve

La commune de Villeneuve lance un marché de travaux pour la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales sous route de Villefranche / Route du Château.

La CCDSV a réalisé un réseau d'eaux usées strict en 2017. Du fait de la mise en séparatif, la canalisation existante unitaire (eaux usées et eaux pluviales) doit être supprimée et évacuée (cf plan en annexe).

La CCDSV est Maître d'Ouvrage des investissements en matière d'assainissement (réseaux eaux usées stricts et unitaires). La commune de Villeneuve est Maître d'Ouvrage des investissements en matière d'eaux pluviales strictes.

L'évacuation de la canalisation unitaire Ø250 et ses branchements Ø160 est donc à la charge de la CCDSV.

La CCDSV souhaite profiter du marché de travaux des eaux pluviales de la commune pour faire évacuer cette canalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de réalisation de cette opération de travaux de suppression de canalisation unitaire et ses branchements sous convention de mandat par la commune de Villeneuve ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de mandat correspondante et tout document nécessaire ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget assainissement correspondant en dépenses.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **25 MAI 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C58-AS

Affichage le :

25 MAI 2018

Fait à Trévoux, le 22/05/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

